



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Les Avanchers-Valmorel le 17 décembre 2018 à vingt heures, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Christophe GROGNIET ; Marie GUNIE ; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN Pierre MERMIN ; Julie PONT ; Annie RELIER ; Annie RELIER-TISSERAND ; Sylvie THOMAS ; Annie VANDEKERCKHOVE ; Jean-Michel VORGER

Représentés: Jean-Louis BAZIN par Jean-Michel VORGER

Excusés: Mathieu CHENAL ; Erika PIANI

Le Conseil a choisi pour secrétaire Julie PONT

Le compte rendu du 05 novembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant : Désignation des représentants de la commune des Avanchers-Valmorel à l'Office du Tourisme de Valmorel et des Vallée d'Aigueblanche. Ce point est ajouté à l'ordre du jour.

FINANCES

1 - AUTORISATION DEPENSES INVESTISSEMENT 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en attente du vote du budget 2019, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget sur l'exercice précédent. Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à signer tout document qui serait la suite ou la conséquence de cette décision.

3 – TARIFS DIVERS 2019

Le conseil municipal

- Fixe le montant de location des différents véhicules et matériels auprès de la CCVA, collectivités ou particuliers pour l'année 2019
- Fixe le taux horaire au 1er janvier 2019 des agents mis à disposition de la CCVA, communes ou particuliers
- Fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public à des fins commerciales à 40.00 € / m² du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

4 – SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal **DECIDE** l'attribution des subventions suivantes :

Anciens combattants	600 €	ADMR	1 500 €
Les Cordeliers	100 €	Amicale du personnel communal	3 500 €
Papillons blancs	150 €	Association Parents Elèves	60 €
Comité des fêtes	245 €	Association Johanna BOEUF	1 500 €
Athlétique Sport Moutiers	50 €	Lycée Enjeu Sport	100 €
Club des sports	4 560 €	Club de Ski	1 540 €



PERSONNEL

1 – MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

Un agent des services scolaires et périscolaires partira en retraite le 1^{er} avril 2019. Il convient donc de réorganiser le service. Le conseil décide de modifier le tableau des emplois tel que indiqué ci-dessous :

- à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Emplois supprimés	Emplois créés
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 33 h hebdomadaire	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 35 h hebdomadaire

- à compter du 1^{er} mars 2019 :

Emplois supprimés	Emplois créés
Adjoint technique 15,3 h hebdomadaire	Adjoint technique 30,6 h hebdomadaire
Adjoint technique 24,5 h hebdomadaire	Adjoint technique 30,0 h hebdomadaire

2 – ASTREINTE POLICE MUNICIPALE

Le conseil DECIDE d'une astreinte de sécurité pour la police municipale suivant le Décret 2015-415 du 14 avril 2015

Astreinte semaine complète - montant de 121 €/semaine

16 semaines entre le 24 décembre 2018 et le 14 avril 2019

Madame Gaëlle D'HERIN

Brigadier Chef Principal

2 - MISE A DISPOSITION AGENTS 2019

Le conseil municipal décide la mise à disposition de 4 agents pour un total de 1050 heures à la Communauté de Communes des Vallées d'Aigleblanche du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

FONCIER

1 – CESSION TERRAIN EMPRISE PROJET JARDIN DES NEIGES A CLUB MEDITERRANEE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal la promesse de vente de la commune à la société Club Med pour l'acquisition d'un tènement foncier lieu-dit « Le Séchat » pour les besoins de l'aménagement d'un jardin des neiges pour skieurs débutants et l'aménagement d'un tapis neige couvert.

Monsieur Le Maire précise que la contenance du terrain doit être modifiée suite à l'établissement du document d'arpentage :

- Le terrain concerné est constitué des parcelles de terrain : E 157 pour une contenance de 08a45ca, E 162 pour une contenance de 04a17ca, E 164 pour une contenance de 00a41ca, E 165 pour une contenance de 01a09ca, E 720 pour une contenance de 00a26ca, E 722 pour une contenance de 00a16ca, E 724 pour une contenance de 00a14ca, E 771 pour une contenance de 00a07ca, E 773 pour une contenance de 10a84ca soit une contenance totale de 25a59ca
- La cession de ce terrain au profit de la société Club Med interviendra pour un prix de 2 559.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique.

AFFAIRES GENERALES

1 – MODIFICATION HORAIRES GARDERIE PERISCOLAIRE

Suite à la demande de plusieurs parents pour prolonger les horaires d'accueil de la garderie périscolaire, il a été fait une enquête auprès de l'ensemble des familles de l'école La Croix de Fer, qui a conclu par l'intéressement de plusieurs familles pour ce prolongement des horaires. La commission scolaire propose donc de faire l'essai durant la saison d'hiver avec des horaires d'accueil à 7h15 le matin jusqu'à 18h45.



3 – ADHESION AU CDG A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

Monsieur le Maire informe le conseil que la loi n°2016-1547 du 18/11/201 de modernisation de la justice au XXIème siècle a prévu l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable, notamment pour les contentieux qui intéressent la fonction publique. Le CDG 73 a accepté d'être médiateur auprès des collectivités. Dans ce cadre M. le Maire expose au conseil municipal le projet de convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

2 – DESIGNATION REPRESENTANT MEMBRES COLLEGE OTVVA

Monsieur le Maire informe le conseil que les nouveaux statuts de l'Office du Tourisme de Valmorel et des Vallées d'Aigueblanche ont été votés à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2018.

Ces statuts prévoient que la commune des Avanchers-Valmorel nomme 5 représentants membres du collège des collectivités territoriales.

Le conseil municipal désigne pour représenter la commune des Avanchers-Valmorel à l'OTVVA :

Annie RELIER; Marie GUNIE; Jean-Christophe GROGNIET; Samuel LEDANOIS, Jean-Christophe MARTIN

Le conseil entend:

Monsieur le Maire informe le conseil que le règlement de voirie an date du 2 juillet 2001 est en cours de révision et mise à jour. Ce règlement réglemente plus particulièrement la gestion des chantiers, la gestion de la voirie et réseaux, la voirie hivernale et le déneigement.

Sylvie THOMAS informe que le prochain bulletin municipal sera publié début 2019. Les articles des associations peuvent être transmis en mairie jusqu'au 15 janvier 2019.

*Les Vœux du Maire à la population auront lieu le samedi 12 janvier à 19h00
A la salle des fêtes des Avanchers*

La séance est levée à 22h30